

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 14
Présents 9
Votants 13

L'an deux mille dix-huit, et le 28 mai à 19 heures et 30 minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier
BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22/05/2018,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Cécile EVANO, M. Stéphane AUGU, Mme
Danielle ROUSSEAU, M. Pascal PLANCHANT, M. Laurent BOSSÉ, Mme Marie-
Pierre PLEURDEAU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, Mme Cécile DESCHAMPS.

Absents excusés : Mme Nadine DESCHAMPS (procuration à Mme Cécile EVANO),
M. Daniel MARTIN (procuration à M. Olivier BOUISSOU), Mme Isabelle JAVAUX,
M. Philippe VERNIER (procuration à Mme Séverine HEFTI-BOYER), M. Jérôme
ROBUCHON (procuration à Mme Cécile DESCHAMPS).

Absent : néant

Un scrutin a eu lieu, M. Stéphane AUGU a été élu secrétaire à l'unanimité.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 9
avril 2018, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurants à l'ordre
du jour de la convocation :

2018-4-1/ ÉTUDE DES DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a
été saisi par plusieurs déclarations d'intention d'aliéner pour des biens situés :

- au 1 Ter Chemin des Aunays pour la parcelle ZB 385 d'une
superficie de 902 m² pour la moitié de la valeur du bien, soit
105 000 euros,
- au 15 rue du Pré Guibert pour la parcelle cadastrée AX 339
d'une superficie de 829 m² pour une valeur de 156 900 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de
ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour les biens cités
précédemment, et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision aux
Notaires chargés de ces dossiers.

**2018-4-2/ ACQUISITION D'UN NOUVEAU VÉHICULE UTILITAIRE
POUR LE SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal
qu'un budget de 10 000 euros a été prévu au Budget Primitif de l'année 2018
afin d'acquies un nouveau véhicule utilitaire d'occasion pour le service
technique communal afin de remplacer le Renault Trafic vieillissant.

M. le Maire présente un devis de l'établissement Renault pour l'acquisition
d'un Trafic neuf au tarif de 19 742,05 euros, reprise de l'ancien véhicule
déduite (1 800 euros). Monsieur le Maire précise que cette acquisition peut se

faire comptant compte tenu des résultats du Budget ou à crédit sur 4 ans au coût de 3 652.19 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de voter une enveloppe de 21 542,05 euros pour l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire pour le service technique communal, avec une reprise de l'ancien véhicule à 1 800 euros,
- de charger M. le Maire de consulter les offres des véhicules essences, éventuellement moins cher,
- de charger M. le Maire de signer tous les documents afférents à l'acquisition de ce nouveau véhicule et sa mise en service.

2018-4-3/ ACQUISITION DE PANNEAUX D'INFORMATIONS POUR LA LOGE DE VIGNE RESTAURÉE AUX VARENES DE LA BAUBRIE

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise LECHAT pour un montant total de 621 euros TTC pour la confection de trois panneaux d'informations précisant l'histoire, les techniques de restauration et la possibilité d'accès à la Loge de vigne communale restaurée l'an dernier aux Varennes de la Baubrie.

2018-4-4/ ACQUISITION D'UN GARDE-CORPS POUR LE PONT DE LA MÉQUILLIÈRE ET D'UNE RAMPE POUR L'ESCALIER DE L'ÉPICERIE

Monsieur le Maire présente deux devis de l'entreprise Métallerie Serrurerie Villainoise pour la confection et l'installation :

- d'un garde-corps pour le pont de la Méquillière pour un montant total de 3 738 euros TTC,
- d'une rampe pour l'escalier qui relie l'épicerie rue Principale à la rue du Pré Guibert pour un montant total de 2 524,80 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les deux devis de l'entreprise Métallerie Serrurerie Villainoise pour un montant total de 6 262,80 euros TTC.

2018-4-5/ RÉALISATION DE MARQUAGE AU SOL POUR LA VOIRIE

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Stéphane AUGU pour présenter le devis de l'entreprise Nicolas Signalisation pour des travaux de marquage au sol sur la voirie selon les besoins recensés sur la commune (piste cyclable, passages piétons, création d'une place de stationnement PMR,...) pour un montant total de 3 794,06 euros TTC.

M. AUGU précise qu'une autre entreprise de marquage devait être consultée pour ces travaux mais que le commercial n'a pas honoré le rendez-vous prévu. Il ajoute également qu'un nouveau besoin de marquage vient d'être identifié, 2 flèches pour le parking de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de marquage présenté pour un montant de 3 794.06 euros TTC, augmenté du tarif de marquage nécessaire à la réalisation des deux flèches pour le parking de l'école.

2018-4-6/ CHOIX DE L'ANIMATION POUR LE REPAS DU 11 NOVEMBRE 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la compagnie Étincelles d'un montant de 1 365,32 euros, charges sociales incluses, pour l'animation du repas des anciens prévu le 11 novembre 2018.

2018-4-7/ TRAVAUX POUR LA CUISINE DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Cécile DESCHAMPS pour présenter les devis reçus pour l'acquisition d'une nouvelle plonge pour la cuisine de la salle des fêtes :

- Quiétalis pour 1 049,88 euros T.T.C.,
- Charente Matériel pour 1 041,60 euros T.T.C.

Mme DESCHAMPS précise que cette nouvelle installation pourrait permettre également de réaménager la cuisine notamment en supprimant le congélateur bahut afin de le remplacer par un autre frigo avec une partie congélateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre la plus adaptée selon les conditions techniques d'installation pour un montant maximum de 1 049,88 euros TTC pour l'acquisition d'une nouvelle plonge pour la cuisine de la salle des fêtes,
- d'acquérir un nouveau réfrigérateur avec partie congélateur pour remplacer le congélateur bahut pour un montant maximum de 1 000 euros.
- de charger M. le Maire de signer tous les documents afférents à ces acquisitions.

2018-4-8/ REMBOURSEMENT DE FRAIS TÉLÉPHONIQUES

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser les frais téléphoniques pour l'année 2018 à :

- l'agent responsable du service technique pour un montant de 167,88 € pour son téléphone portable utilisé à titre professionnel,
- l'agent technique chargé de l'entretien des véhicules pour un montant de 167,88 € pour son téléphone portable utilisé à titre professionnel,
- l'agent responsable du service administratif pour un montant de 96 € pour le forfait téléphonique utilisé pour l'alarme du Gîte d'étape de la Métairie,
- l'élue en charge du gîte de la Métairie pour un montant de 123,88 € pour son téléphone portable utilisé pour les réservations du Gîte d'étape,
- la Présidente de l'Association le Livre dans la Vallée pour un montant de 431,76 € pour la prise en charge de l'abonnement téléphone et internet de la bibliothèque municipale.

2018-4-9/ MARCHÉ DE VOIRIE À BONS DE COMMANDES

Le Maire donne lecture du rapport suivant :

La Communauté de Communes du Val de l'Indre et celle du Pays d'Azay-le-Rideau avaient lancé un marché de voirie à bons de commandes pour leur compte et pour celui des communes qui le souhaitaient. Ces 2 marchés se sont terminés en février 2018.

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoit la possibilité de créer un groupement de commandes conduisant – au terme d'une consultation unique – au choix d'un titulaire unique ;

Considérant :

- l'intérêt économique pour la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre et ses communes membres de procéder à une consultation commune pour procéder à des travaux d'entretien de voirie et d'acquérir des fournitures de voirie et la nécessité de passer un marché annuel à bons de commande reconductible trois fois afin d'assurer la réalisation de ces différentes prestations ;
- que l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoit la possibilité de créer un groupement de commandes conduisant – au terme d'une consultation unique – au choix d'un titulaire unique ;

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, la convention constitutive d'un groupement de commandes ainsi que le l'attribution du marché pour des travaux d'entretien de voirie et d'acquérir des fournitures de voirie sur le territoire communautaire ;
- de charger M. le Maire d'en avertir la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre et l'entreprise T.P.P.L. retenue pour ce marché.

2018-4-10/ MODIFICATION DES INDEMNITÉS DU PERSONNEL

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) de certains agents communaux. Ces modifications doivent intervenir à compter du 1^{er} juin 2018 jusqu'à la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et feront l'objet de nouveaux arrêtés individuels :

Cadre d'emploi	Grade	Indemnité	Coef.
C	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	I.A.T.	6.05
C	Adjoint Administratif à 31/35e	I.A.T.	5.49
C	ATSEM 1 ^{ère} classe	I.A.T.	2.3
C	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	I.A.T.	6.05
C	Adjoint Technique chargé de l'entretien des véhicules	I.A.T.	6.23

2018-4-11/ GESTION DE L'ALSH DU MERCREDI PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VALLÉE DE L'INDRE (C.C.T.V.I.)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancée du dossier d'organisation de la semaine scolaire à compter de septembre 2018 :

- l'abandon des T.A.P. et le retour à la semaine des quatre jours d'école ont été validés par l'équipe enseignante, le conseil d'école, le conseil municipal et l'inspection d'académie,
- le personnel communal a été consulté sur l'organisation des plannings,

- le service Enfance-jeunesse de la C.C.T.V.I. a été consulté sur l'organisation et la gestion de l'ALSH du mercredi.

Monsieur le Maire propose de confier en gestion directe l'ALSH du mercredi à la C.C.T.V.I. Deux agents communaux (1 ATSEM et 1 agent contractuel) seront mis à la disposition de la C.C.T.V.I. selon les modalités qui seront définies ultérieurement. Ces agents pourront profiter des formations proposées par la C.C.T.V.I.

Monsieur la Maire présente également un projet qui est en cours d'étude concernant la création d'un espace d'accueil pour les adolescents sur la commune avec l'encadrement de professionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confier en gestion directe l'organisation de l'ALSH du mercredi à la C.C.T.V.I. à compter de septembre 2018,
- de mettre à la disposition de la C.C.T.V.I. les deux agents communaux cités précédemment. Du personnel communal supplémentaire sera mis à disposition pour la pause méridienne selon l'accord fixé avec l'association de la cantine scolaire,
- de demander la conservation des horaires actuels pour le mercredi (de 7h25 à 18h30 minimum),
- de confier à la C.C.T.V.I. la création d'un espace d'accueil pour les adolescents, en mettant à leur disposition une salle selon les modalités qui seront définies en commission,
- de charger M. le Maire de signer tous les documents afférents à ces dossiers.

2018-4-12/ APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 3 AVRIL 2018 TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE et TRANSPORT SCOLAIRE »

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 3 avril 2018 relative au transfert de la compétence « Aire d'accueil des gens du voyage et Transport scolaire »,

Considérant que le conseil municipal doit approuver le rapport de la CLACT dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par son président, Considérant que le rapport de la CLECT a été transmis le 14 avril 2018 à la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT du 3 avril 2018 relative au transfert de la compétence « Aire d'accueil des gens du voyage et Transport scolaire ».

2018-4-13/ CRÉATION DE POSTES POUR LA SAISON ESTIVALE

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- créer un poste d'agent technique contractuel d'un mois pendant la période estivale afin de compléter l'équipe technique en place à raison de 35 heures hebdomadaire,
- créer un poste d'agent administratif contractuel en charge de l'agence postale communale de trois semaines à raison de 17h30 hebdomadaire en remplacement des congés estivaux,
- de charger M. le Maire de recruter les personnes de son choix, et de signer tous les documents afférents à ces dossiers.

2018-4-14/ ÉTUDE DES DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention reçues :

- du comité de jumelage Azay-Nisa (Portugal)
- du comité de jumelage Azay-Lasne (Belgique)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas adhérer au Comité de jumelage Azay-Lasne en raison des échanges survenus lors de la venue des belges en mai dernier. Il précise toutefois qu'un projet d'échange scolaire est à l'étude pour les élèves de primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à :

- 11 voix pour et 2 abstentions de verser la somme de 400 euros au comité de jumelage Azay-Nisa,
- l'unanimité de ne pas adhérer au comité de jumelage Azay-Lasne.

2018-4-15/ PARTICIPATION AU PROJET DE MINI ENTREPRISE DU COLLÈGE HONORÉ DE BALZAC

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour et 2 abstentions de participer à hauteur de 80 euros (soit 40 euros par élève de Saché) au projet de création d'une mini-entreprise du collège Honoré de Balzac d'Azay le Rideau qui a créé une pince à thé (pinceT).

2018-4-16/ REMBOURSEMENT DE LA MISE EN SERVICE ÉLECTRIQUE D'UN BÂTIMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser à Monsieur et Madame JAHAN Daniel la somme de 65,24 euros correspondant au frais avancé pour la mise en service électrique du garage situé au 15 rue principale à SACHÉ.

2018-4-17/ CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS SUR LA R.D. 17 EN AGGLOMÉRATION

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de valider la convention relative à l'entretien des aménagements réalisés sur la section située en agglomération de la Route Départementale (R.D.) 17 avec le Conseil Départemental d'Indre et Loire et charge M. le Maire de signer les documents afférents à ce dossier.

2018-4-18/ MOTION SUR LE RAPPORT SPINETTA : NON AU DEMANTELEMENT DU RÉSEAU FERROVIAIRE DU QUOTIDIEN

Monsieur le Maire expose :

Le 15 février dernier, Jean-Cyril Spinetta, ancien PDG d'Air France, a remis son rapport « Pour l'avenir du transport ferroviaire » au Premier Ministre et à la Ministre des Transports. L'objectif affiché par le gouvernement était de préparer une refonte du système ferroviaire en vue d'un marché pleinement ouvert à la concurrence.

Les propositions qui sont faites dans ce rapport semblent pourtant aller à l'inverse de ce dont nos territoires ont besoin pour leur développement : parmi les propositions principales figure la fin des investissements sur le réseau ferroviaire secondaire, sur lequel circulent pourtant de très nombreuses

lignes régionales, et leur fermeture rapide, laissant ensuite aux Régions la liberté de reprendre seules et sans contrepartie financière la réouverture et l'entretien de ces tronçons.

En Centre-Val de Loire, ce sont ainsi 6 lignes qui sont désignées comme « héritées d'un temps révolu » et pour lesquelles la fermeture est considérée à court ou moyen terme : Paris-Câteaudun-Vendôme-Tours, Chartres-Courtalain, Tours-Chinon, Tours-Loches, Salbris-Valençay et Bourges-Montluçon. La proposition concrète est d'y stopper les investissements, laissant ainsi les voyageurs avec des temps de parcours allongés et des conditions de sécurité dégradées, et ce jusqu'à la fermeture définitive par SNCF Réseau.

Cette préconisation inique laisserait demain à la Région la responsabilité de financer seule les travaux nécessaires au maintien du service et d'assumer les coûts d'entretien des infrastructures. Pourtant, chacun sait que cela est dès aujourd'hui totalement hors de portée pour les finances régionales et revient à condamner partout en France, comme dans notre région, le service public ferroviaire.

Cette proposition, accompagnée d'une recommandation d'augmenter les péages ferroviaires sur le reste du réseau national, est une insulte à l'ensemble de nos territoires et notamment nos territoires ruraux. Vivre en ruralité n'est ni folklorique, ni anecdotique : c'est le choix d'un français sur cinq et il n'est pas acceptable, comme le propose le rapport, de réserver l'offre ferroviaire aux liaisons grande vitesse entre les métropoles ou aux zones périurbaines.

C'est pourquoi, comme l'a fait le Conseil Régional Centre-Val de Loire en séance plénière le 22 février 2018, le Conseil Municipal :

- Dénonce sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité ;
- Soutient le Conseil Régional Centre-Val de Loire quand il exprime sa totale incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'État au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité ;
- Condamne le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire ;
- Demande au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser ;
- Interpelle l'ensemble des parlementaires d'Indre et Loire afin qu'ils ne soutiennent pas une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

De plus, le Conseil Municipal demande que de nouveaux horaires soient créés afin de permettre à la population urbaine de venir en zone rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette motion et charge Monsieur le Maire de la transmettre au Président de la Région Centre-Val de Loire ainsi qu'aux Députés d'Indre et Loire.

2018-4-19/ ACQUISITION BARNUMS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association Saché Anim' qui a organisé le 26 mai dernier la fête de la moto à l'étang de Maurux a subi en début de soirée une tempête de vent et de pluie. Parmi les dégâts de matériel à déplorer, les 8 barnums que la commune avait acquis. A priori, 3 barnums devraient être récupérés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir 5 nouveaux barnums identiques aux précédents afin de pouvoir les utiliser pour les manifestations à venir, et charge M. le Maire de signer tous les documents afférents à cette nouvelle acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21h et fixe le prochain Conseil Municipal au lundi 18 juin 2018 à 20h.

Noms	Signature
M. BOUISSOU Olivier	
Mme DESCHAMPS Nadine	Absente excusée
M. MARTIN Daniel	Absent excusé
Mme EVANO Cécile	
M. AUGU Stéphane	
Mme ROUSSEAU Danielle	
Mme JAVAUX Isabelle	Absente excusée
M. PLANCHANT Pascal	
M. BOSSÉ Laurent	
M. VERNIER Philippe	Absent excusé
M. ROBUCHON Jérôme	Absent excusé
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
Mme DESCHAMPS Cécile	